Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251124-DE24112506-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 25/11/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 24 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2025.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : KERDREUX Murielle, LE MANACH Frédérique, MAHO Cindy, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, ZYGKOSTIOTIS Zinon

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MODICA Amalia à M. COTTON Claude, M. MONPAS David à M. CONSTANT Olivier

A été nommée secrétaire : Mme KERDREUX Murielle

– DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PONTIVY COMMUNAUTE

Inscrites au budget 2025, plusieurs dépenses d'équipement sont devisées et planifiées pour les prochains mois. Elles sont éligibles au fonds de concours de Pontivy Communauté.

Il s'agit de :

- l'acquisition d'une désherbeuse mécanique, pour faciliter le nettoyage de la voirie du bourg ; montant 1 400.00 euros HT ;
- l'installation d'une citerne souple pour fournir aux pompiers le débit d'eau requis en cas d'incendie à la salle polyvalente ou dans les autres ERP de la commune ; montant (acquisition + terrassement) 7 240.83 euros HT ;
- la création d'une mezzanine dans le nouvel atelier communal ; elle fera l'objet d'un chantier participatif, seul est pris en compte ici l'achat des matériaux : montant 1 964.56 euros HT ;
- remplacement de l'aspirateur de l'école et de la salle Triskell, pour un montant de 430.56 euros HT ;
- remplacement des rampes de l'escalier d'accès à l'église, suite à sa mise en accessibilité PMR ; montant 4 860,00 euros HT.

Ces dépenses ne pouvant faire l'objet d'autres subventions, il est proposé au conseil d'approuver la demande de fonds de concours de Pontivy Communauté pour 50 % de leur montant, soit : 15 895.95 euros HT divisés par deux soit 7 947.98 euros.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251124-DE24112506-DE

Après celles-ci, sur l'enveloppe actuelle de 50 000 euros dont elle dispose pour les exercices 2025/2026/2027, 19 794.75 euros auront été consommés et il restera à la commune 30 205.25 euros à disposition. Le potentiel d'investissement dans de petits équipements de la prochaine équipe municipale est ainsi respecté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve

la mobilisation du fonds de concours de Pontivy Communauté pour :
reprise ici des intitulés et des montants

Charge le maire d'effectuer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025
Le Maire
Olivier CONSTANT

